



## CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

# Convocation à la séance du 17 novembre 2025

à 19h30 à la Salle du Conseil Communal à Apples

## Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2025
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
  - Préavis n° 17-2025 – Localisation future de l' « UAPE de Pampigny »
  - Préavis n° 18-2025 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'210'000.- en faveur de l'extension et de la rénovation du collège du Champ-Carré à Pampigny
  - Préavis n° 19-2025 – Plan d'affectation communal : (PACOM) de la localité de Pampigny
5. Communications du Bureau du Conseil Communal
6. Nomination(s) complémentaire(s) :
  - Commission thématique "Eau potable" ➔ 1 membre
7. Communications municipales
8. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
9. Propositions individuelles et divers
10. Clôture

Hautemorges, le 4 novembre 2025

Pour le Bureau du Conseil Communal :

Cédric Jotterand, Président      Laurent Mottet, Secrétaire

### IMPORTANT :

Tout membre du Conseil Communal, empêché de participer à une séance, doit préalablement annoncer son absence par écrit (e-mail) à l'adresse suivante :

[laurent.mottet@hautemorges.ch](mailto:laurent.mottet@hautemorges.ch)

Merci de votre compréhension.

**ELECTIONS COMMUNALES 2026**

Vous avez des questions, vous souhaitez être candidat/e ?

**Un mail :** [elections@hautemorges.ch](mailto:elections@hautemorges.ch)

**Un téléphone :** 079 622 62 10

**Informations complémentaires :****Nomination(s) complémentaire(s) :**

Les propositions de candidatures peuvent être adressées préalablement au Bureau du Conseil par e-mail à l'adresse suivante :

bureauconseil@hautemorges.ch

ou naturellement lors de la séance.

**Présentation avec support visuel :**

Sauf circonstance exceptionnelle, l'intervention des conseillers-ères se fait oralement et sans support de présentation.

Néanmoins, les conseillers-ères souhaitant présenter un sujet à l'aide d'un support (Powerpoint, photos ou autres) doivent soumettre leur-s fichier-s d'images au Bureau du CC au moins 5 jours avant la séance.

A défaut, le Président se réserve le droit de faire reporter l'intervention au Conseil suivant.

Merci de votre compréhension.

Copie à : M. le Préfet du district de Morges, Municipalité et Greffe de Hautemorges, M. l'huissier du CC, Presse